



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 > Nature de la prestation

La société Imagine une Histoire SAS réalise des prestations dans le domaine du conseil et de la facilitation. A ce titre, elle peut être amenée à intervenir sur différents champs professionnels de l'animation et de l'accompagnement en démarche collaborative au sein des organisations.

Article 2 > Modalités d'exécution de la Prestation

Imagine une Histoire réalise la Prestation au Client dans le respect des délais et modalités fixés par le Contrat.

Chacune des Parties désigne, dès la date de signature du Contrat, une personne en qualité d'interlocuteur privilégié de l'autre Partie pour assurer le suivi de la bonne exécution de la Prestation.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de Imagine une Histoire tous les documents, éléments d'information et moyens techniques nécessaires à la réalisation de la Prestation définie dans les conditions particulières.

Dans l'hypothèse où, pour la réalisation de la prestation, la société Imagine une Histoire accède ou utilise tous biens corporels ou incorporels, systèmes, données, informations du client, dans ou hors des locaux du client, celle-ci respectera et fera respecter les règles d'utilisation et les obligations en matière de sécurité fournies par le client.

Imagine une Histoire définit, sous sa responsabilité, les ressources, outils, méthodes et moyens d'exécution nécessaires à la réalisation de la Prestation. Elle les communique au client pour information.

Les consultants de la société Imagine Une Histoire sont organisés en structure indépendante. La société garantit que ses consultants disposent des compétences requises pour assurer les prestations de son offre. En outre, elle assure que ses consultants respectent les règles de confidentialité et le règlement intérieur de ses clients.

Article 3 > Durée du contrat

Le contrat prend effet à la date de la signature du devis. Sauf indication contraire mentionnée dans le devis, la durée de la prestation est de 12 mois, tacitement reconductible.

Article 4 > Rémunération - Facturation

La rémunération convenue en contrepartie de la bonne exécution de la Prestation par Imagine une Histoire est fixée aux conditions particulières.

Sauf accord spécifique entre le client et Imagine Une Histoire, les frais de déplacement (transport, restauration et hébergement) seront facturés spécifiquement en complément de la prestation selon les dispositions ci-après :

Train : 2^{ème} classe
Avion : remboursement sur la base du tarif aérien le plus économique
Frais kilométrique : 0,35 € du km
Location de voiture : catégorie A ou B
Hébergement : Hôtel (nuit + pdj) : forfait de 85 € (105 € pour Paris)
Restauration : Déjeuner : forfait de 15 € le repas (18 € pour Paris)
Dîner : forfait de 20 € le repas (23 € pour Paris)

Si la mission nécessite d'engager des frais matériels ou administratifs (papeterie, reprographie, affranchissement, etc.) ceux-ci seront préalablement soumis pour avis au client et re-facturés par le prestataire à leur coût réel.

Toutes les factures sont établies par Imagine une Histoire et adressées à la comptabilité du Client en 1 (un) exemplaire unique. Elles mentionnent la nature de la Prestation effectuée et sont accompagnées de toutes les pièces justificatives.

Article 5 > Règlement

Tous les paiements sont effectués au comptant en Euro par virement bancaire ou chèque à la date d'émission de la facture ou de la demande d'acompte correspondante.
Aucun escompte ne sera accepté pour paiement anticipé.

Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

- le paiement d'intérêts de retard de trois (3) fois le taux d'intérêt légal jusqu'au paiement effectif encaissé.
- l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette en cas de paiement échelonné
- l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues
- la suspension ou l'annulation, au choix d'Imagine une Histoire, de toute commande en cours.

En cas d'impayé antérieur, de détérioration du crédit du client, de révision à la baisse ou de la cessation de la garantie accordée par l'organisme d'assurance crédit ou de l'organisme financeur du client, Imagine Une Histoire pourra, si bon lui semble, modifier les délais de paiement ou suspendre les commandes en cours dans l'attente de la fourniture par le client d'une garantie bancaire.

Article 6 > Propriété Intellectuelle

Les prestations restent la propriété de Imagine une Histoire jusqu'au parfait paiement du client.

Les Parties conviennent que le Rapport n'inclut pas les apports de méthodologie et outils standards acquis ou développés par Imagine une Histoire préalablement à l'entrée en vigueur du Contrat, qui constituent le savoir-faire de Imagine une Histoire et sur lesquels Imagine une Histoire conservera l'entière propriété des droits d'auteur.

Imagine une Histoire accorde au Client un droit d'usage des apports et outils incorporés dans le Rapport cédé, pour les besoins et la durée de la réalisation de la Prestation et de l'exploitation des résultats de la Prestation.

Tous les documents, logiciels, renseignements techniques ou de toute autre nature appartenant au Client et mis à disposition de Imagine une Histoire, demeurent la propriété exclusive du Client et ne pourront en aucun cas être utilisés par Imagine une Histoire à d'autres fins que la stricte exécution du Contrat.

Article 7 > Confidentialité

Imagine une Histoire et le Client s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère strictement confidentiel des documents et informations de quelque nature que ce soit, dont elle a connaissance dans le cadre du Contrat, qui sont identifiés comme étant " confidentiels " par les Parties au moyen d'une mention spécifique ou bien des documents ou informations dont la divulgation entraînerait un préjudice pour la partie notamment financier, stratégique ou médiatique, et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître au titre du Contrat.

Imagine une Histoire et le client n'utilisent les informations confidentielles qu'afin d'exécuter la Prestation et garantissent le respect de cet engagement de confidentialité par leurs salariés. Imagine une Histoire pourra librement faire figurer le nom du client sur une liste de références.

Article 8 > Données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de sa relation avec les clients et pour le bon fonctionnement de ses prestations, la société Imagine une histoire SAS est amené à utiliser des données à caractère personnel à des fins légitimes.

La société Imagine une histoire assure à ses clients une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à

l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 9 > Non-sollicitation de personnel

Le client s'engage, pendant toute la durée du contrat et dans l'année suivant la fin de la relation contractuelle quelle qu'en soit la raison, à ne pas directement ou indirectement recruter ou favoriser le recrutement d'un intervenant Imagine une Histoire.

Article 10 > Assurances

Les parties déclarent être assurées au titre de leur responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance solvable couvrant notamment tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à son activité.

Imagine une Histoire et le client en justifient l'existence à première demande de l'une des parties.

Article 11 > Réglementation

Conformément aux dispositions légales, les parties déclarent être régulièrement inscrites au registre du commerce et des sociétés, et produisent à première demande d'une des parties :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'URSSAF et datant de moins de 6 mois
- Un extrait K-bis (ou certificat d'inscription INSEE pour les associations)

Par ailleurs, les parties déclarent sur l'honneur qu'à la date de la présente :

- que toutes les déclarations fiscales obligatoires ont fait l'objet d'un dépôt en temps utile,
- que les salariés sont embauchés régulièrement et conformément aux dispositions des Articles L8221-1 et suivants du Code du Travail relatifs au travail dissimulé, et qu'il est fait application des dispositions des Articles L1221-10 et L3243-1 et suivants du Code du Travail relatifs au bulletin de paie et au Registre Unique du Personnel.

Article 12 > Résiliation

Chaque partie peut, si elle le souhaite, résilier le contrat en respectant un préavis de 1 (un) mois. L'exécution du contrat sera due au cours de cette période et donnera lieu le dernier mois à une facture de solde correspondant à la mensualité proratisée au nombre de jours réalisés.

Elle devra notifier son intention auprès du représentant légal de l'autre partie par e-mail ou par lettre recommandée simple. Si le client souhaite le faire par e-mail, il devra adresser sa notification à l'adresse suivante : contact@imagine-une-histoire.com.

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations aux termes du Contrat, l'autre Partie pourra, quinze (15) jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit du Contrat.

Article 13 > Documents et dispositions contractuels

Les présentes conditions générales, les conditions particulières et les éventuelles annexes contractuelles énumérées ci-dessus constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties (" le Contrat "), remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptation et accords préalables entre les Parties, relativement au même objet.

Toute modification du présent contrat ne sera prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les deux parties.

Article 13 > Loi applicable - Attribution de compétence

Le contrat est régi par le droit français.

En cas de litige relatif au Contrat, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Lille Métropole.